



Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone :

Je choisis la formation :

Technicien en hypnose thérapeutique

Praticien en hypnose thérapeutique

Maître praticien en hypnose thérapeutique

L'enfance et l'hypnose

Dates de la formation : / / 2024

Dates de la formation : / / 2024

Dates de la formation : / / 2024

Dates de la formation : / / 2024

Les dates choisies sont sous réserve de disponibilités et doivent être validées par Ifhy by Lafitte Consulting.

Je choisis de payer par :

Chèque en 1, 2 ou 3 fois

Virement et chèque en 1 ou 2 fois

Acompte de 30 % par virement et 2 chèques encaissables à des dates ultérieures.



Conditions générales de vente.

Article 1 : Objet du contrat :

Ce contrat est conclu entre la société Lafitte Consulting RCS 814 589 750 Toulon, et le signataire.

Article 2 : Dispositions financières :

Les tarifs des formations sont exposés sur la page Tarifs du site internet d'IFHY by Lafitte Consulting.

Ces derniers ne comprennent ni l'hébergement ni la restauration, qui restent à la charge du signataire.

Le client bénéficie des modes de règlement suivants : Chèques et virement bancaire.

Lafitte Consulting se réserve le droit d'annuler tout contrat en cas de non-paiement. En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de retard suivant le taux minimum légal en vigueur, par mois de retard. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera due.

Article 3 : Parcours de formation

Lafitte Consulting rappelle que le stagiaire une fois inscrit, s'engage à assister à l'ensemble de son parcours de formation, aux dates choisies au préalable.

Article 4 : Convocation

Une convocation, indiquant le lieu exact et les horaires de formation, est adressée par courriel au CLIENT et/ou au stagiaire dans les deux semaines qui précèdent le début du stage. Il est conseillé au CLIENT de n'engager aucun frais (déplacement, hébergement) avant la réception de la convocation

Article 5 : Inexécution totale ou partielle de la formation du fait de l'organisme

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation du fait de l'organisme, les sommes indûment perçues seront remboursées.

L'organisme se réserve le droit d'annuler une formation, pour raison pédagogique, ou à cause d'un nombre de participants trop peu élevé. Dans ce cas, d'autres dates seront proposées, ou les sommes versées seront intégralement remboursées.

Article 6 : Inexécution totale ou partielle de la formation du fait du stagiaire

En cas d'abandon de la formation ou du parcours de formation par le stagiaire, l'annulation, pour être effective, devra être confirmée par écrit. Toute annulation intervenant, sauf cas de force majeure* dûment justifié moins de 10 jours ouvrés avant la date de démarrage de la formation donnera lieu à une facturation de 50% du coût total du stage, à titre d'indemnité forfaitaire, pour couvrir les frais engagés.

Toute annulation intervenant moins de 3 jours ouvrés (72 heures) avant la date de démarrage de la formation ou l'absence d'un stagiaire à un stage confirmé par une convocation donnera lieu à une facturation de 100% du coût total du stage.

* FORCE MAJEURE Les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies.

Article 7 : Loi applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français. En cas de désaccord sur leur interprétation ou leur exécution, les parties tenteront d'y mettre un terme amiablement. A défaut d'accord amiable, tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Toulon, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Fait à :

Le :

Le stagiaire : nom, prénom et mention « Lu et approuvé »

Lafitte Consulting